

P REMIÈRES INFORMATIONS

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 10 salariés ou plus AU DEUXIÈME SEMESTRE 1996

L'amélioration de l'emploi qui se dessine en fin d'année 1996 est portée par une forte poussée des embauches dans le secteur tertiaire, amorcée dès le troisième trimestre dans les établissements de 10 à 49 salariés et confirmée au quatrième trimestre dans les établissements les plus grands. L'accélération des recrutements au second semestre concerne seulement les contrats à durée déterminée, les taux d'entrée sur CDI étant restés stables toute l'année.

Les moins de 25 ans représentent plus de la moitié des embauches au troisième trimestre, période de sortie du système scolaire.

Reprise marquée des mouvements de main-d'oeuvre

La rotation des personnels s'accélère dès le troisième trimestre dans les petits établissements, résultat d'une forte poussée des embauches. En données corrigées des variations saisonnières, le taux d'entrée (1) passe de 8,1 % au deuxième trimestre à 8,7 % au troisième. Dans les grands établissements, cette réactivation n'est perceptible qu'en fin d'année, mais procède également d'une hausse du volume des embauches (7,3 % au troisième trimestre, mais 8,2 % au quatrième). De façon générale, les sorties sont loin d'enregistrer la même progression que les entrées. En conséquence, les mouvements se rééquilibrent au troisième trimestre, et un excédent notable apparaît en fin d'année.

(1) - Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. de sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié total de début de trimestre.



Les estimations du niveau de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé (établissements de moins de 10 salariés inclus), réalisées par l'INSEE à partir d'autres sources (enquête ACEMO de la DARES et statistique trimestrielle de l'UNEDIC), font ressortir cette amélioration en fin d'année 1996, mais dans des proportions plus modérées (+ 0,1% au quatrième trimestre). Sur l'ensemble de l'année 1996, les fluctuations des mouvements de main-d'oeuvre font apparaître un profil d'évolution du marché du travail nettement plus heurté que ne l'indique le seul suivi du solde des créations/suppressions d'emplois retracé par les estimations trimestrielles de l'INSEE.

Fort progression en fin d'année des embauches dans le secteur tertiaire

Dans l'industrie, les embauches reprennent après une baisse au printemps 1996, pour retrouver leur niveau de début d'année. Mais c'est dans le secteur tertiaire que l'accélération des recrutements est la plus marquée : dans les petits établissements, le taux d'entrée passe de 9,7 % au deuxième trimestre à 11,1 % au quatrième ; dans les grands établissements, la même progression est acquise sur le seul dernier trimestre. Dans la construction, en revanche, si le troisième trimestre connaît une reprise des recrutements, celle-ci n'est observée que

dans les petits établissements, et n'est pas confirmée en fin d'année.

Dans chaque grand secteur d'activité, le rythme des sorties apparaît très stable en regard de celui des entrées. Tout au plus faut-il noter, dans le tertiaire, une certaine reprise des sorties en fin d'année.

L'évolution de l'emploi est toujours fortement liée aux CDD

L'accélération des entrées est essentiellement due à la poussée des embauches sur contrat à durée déterminée, les taux de recrutement sur contrat à durée indéterminée étant parfaitement stables sur toute l'année. Cette évolution est à

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés et plus, en 1996

Données CVS

Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établ. de 10 à 49 salariés				Établ. de 50 salariés et plus				Ensemble des établissements			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble des entrées	8,5	8,1	8,7	9,2	7,4	7,6	7,3	8,2	7,8	7,8	7,8	8,6
Industrie	6,0	5,6	6,1	6,0	4,3	4,0	4,2	4,4	4,7	4,4	4,6	4,8
Construction	4,2	4,5	5,4	4,7	3,3	3,4	3,3	3,0	3,7	4,0	4,4	4,0
Transports, commerces, services	10,1	9,7	10,1	11,1	10,3	10,5	9,8	11,1	10,2	10,2	9,9	11,1
<i>dont:</i>												
Contrats à durée déterminée	5,6	5,3	5,6	6,2	5,1	5,1	5,1	5,7	5,3	5,2	5,3	5,9
Industrie	3,9	3,7	4,0	4,2	2,9	2,8	2,9	3,1	3,1	3,0	3,1	3,4
Construction	2,5	2,9	3,6	3,0	1,4	1,5	1,7	1,5	2,1	2,3	2,7	2,3
Transports, commerces, services	6,8	6,4	6,4	7,4	7,4	7,3	6,5	7,9	7,1	7,0	6,5	7,7
Contrats à durée indéterminée	2,3	2,2	2,3	2,3	1,6	1,6	1,6	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8
Industrie	1,7	1,6	1,6	1,4	0,9	0,8	0,8	0,8	1,1	1,0	1,0	0,9
Construction	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,1	0,9	1,1	1,3	1,2	1,1	1,2
Transports, commerces, services	2,7	2,7	2,7	2,7	2,1	2,1	2,2	2,2	2,4	2,3	2,4	2,4
Ensemble des sorties	8,3	8,4	8,4	8,5	7,7	8,0	7,3	7,6	7,9	8,2	7,7	7,9
Industrie	5,8	5,9	6,1	6,0	4,6	4,7	4,5	4,6	4,9	5,0	4,9	4,9
Construction	5,5	5,3	5,5	5,5	4,8	4,9	4,3	4,5	5,2	5,1	4,9	5,0
Transports, commerces, services	9,8	9,9	9,6	10,0	10,2	10,6	9,5	10,4	10,1	10,3	9,6	10,2
<i>dont:</i>												
Fins de contrat à durée déterminée	4,2	4,4	3,7	4,3	4,6	4,8	3,8	4,4	4,5	4,7	3,8	4,3
Industrie	2,5	2,7	2,5	2,8	2,4	2,5	2,1	2,3	2,5	2,5	2,2	2,4
Construction	1,8	1,7	1,8	1,8	1,0	1,0	1,0	0,9	1,5	1,4	1,4	1,4
Transports, commerces, services	5,3	5,5	4,5	5,2	6,3	6,7	5,3	6,3	5,9	6,2	5,0	5,9
Démissions	1,9	1,9	1,8	1,7	1,0	1,1	1,1	1,0	1,3	1,3	1,3	1,3
Industrie	1,3	1,2	1,1	1,1	0,5	0,5	0,5	0,4	0,7	0,6	0,6	0,6
Construction	1,3	1,3	1,3	1,2	0,8	0,8	0,6	0,7	1,1	1,0	1,0	1,0
Transports, commerces, services	2,2	2,2	2,1	2,1	1,5	1,5	1,6	1,5	1,8	1,8	1,8	1,7
Licenciements économiques	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Industrie	0,4	0,6	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
Construction	0,7	0,8	0,5	0,6	0,5	0,7	0,5	0,5	0,6	0,7	0,5	0,5
Transports, commerces, services	0,4	0,3	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Taux de rotation	8,4	8,3	8,6	8,9	7,6	7,8	7,3	7,9	7,9	8,0	7,8	8,3
Industrie	5,9	5,8	6,1	6,0	4,5	4,4	4,4	4,5	4,8	4,7	4,8	4,9
Construction	4,9	4,9	5,5	5,1	4,1	4,2	3,8	3,8	4,5	4,6	4,7	4,5
Transports, commerces, services	10,0	9,8	9,9	10,6	10,3	10,6	9,7	10,8	10,2	10,3	9,8	10,7

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

rapprocher de celle des missions d'intérim, dont le nombre s'est fortement accru en fin d'année.

De même, on note une grande stabilité tout au long de l'année des sorties liées à une démission ou à un licenciement économique. Au troisième trimestre, l'amélioration de la situation de l'emploi provient surtout du ralentissement des sorties pour fin de CDD. Au quatrième trimestre, les sorties pour fin de CDD reprennent, mais à un rythme plus modéré que les recrutements sur ce type de contrat. Le maintien dans les entreprises de salariés em-

bauchés sur CDD (ou la transformation de leurs contrats en CDI) a souvent précédé la reprise de nouvelles embauches de ce type, qui, pour l'essentiel, intervient au dernier trimestre.

Les moins de 25 ans : la majorité des recrutements au troisième trimestre

C'est au troisième trimestre que la part des jeunes dans les embauches est la plus élevée : les moins de 25 ans s'adjugent, en données brutes, 51,4% des recrutements

dans les petits établissements et 55,5 % dans les grands au troisième trimestre 1996. Cette vague initiale à la sortie du système scolaire se prolonge au quatrième trimestre, mais s'atténue en début d'année. Elle reprend dans une certaine mesure au printemps, de nombreux jeunes anticipant leur candidature sur le marché du travail.

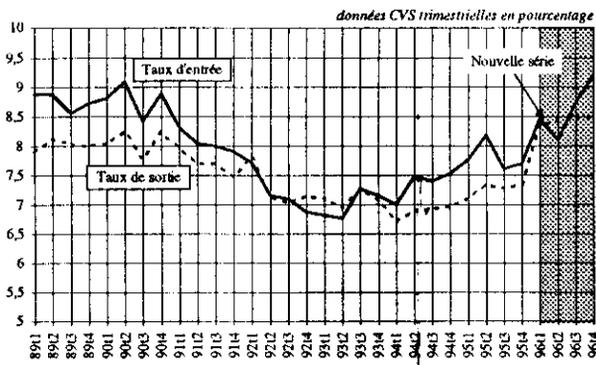
Tout au long de l'année, la part des jeunes dans les embauches demeure supérieure à un quart. Cela résulte pour partie de leur surreprésentation dans les embauches sur CDD, qui les conduit à

Tableau 2
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure par âge des entrants et des sortants en 1996
Données brutes

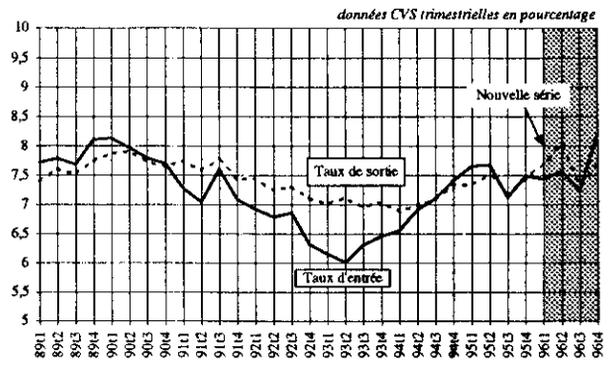
	Établ. de 10 à 49 salariés				Établ. de 50 salariés et plus				Ensemble des établissements			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble des entrées												
moins de 25 ans	27,3	33,0	51,4	38,1	29,6	37,9	55,5	42,0	28,7	36,0	54,0	40,5
25 à 49 ans	66,5	61,2	44,6	56,7	64,5	57,1	40,9	53,7	65,3	58,7	42,3	54,9
50 à 59 ans	5,3	5,3	3,7	4,6	5,4	4,5	3,3	4,0	5,4	4,8	3,5	4,2
60 ans et plus	0,6	0,5	0,3	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4
<i>dont:</i>												
Contrats à durée déterminée												
moins de 25 ans	30,7	36,2	58,0	41,0	35,8	43,7	62,7	47,2	33,9	40,8	61,0	44,9
25 à 49 ans	63,6	58,3	38,5	53,9	59,8	52,4	34,5	49,3	61,2	54,7	36,0	51,0
50 à 59 ans	5,1	4,9	3,2	4,6	3,9	3,5	2,5	3,2	4,3	4,0	2,8	3,7
60 ans et plus	0,7	0,6	0,3	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,6	0,5	0,3	0,4
Contrats à durée indéterminée												
moins de 25 ans	23,3	26,6	31,7	33,7	22,1	26,5	31,4	34,2	22,6	26,6	31,5	34,0
25 à 49 ans	70,6	67,6	63,2	61,8	71,6	68,2	63,9	61,6	71,2	67,9	63,6	61,7
50 à 59 ans	5,7	5,4	4,7	4,0	5,7	4,8	4,4	3,9	5,7	5,1	4,5	3,9
60 ans et plus	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4
Ensemble des sorties												
moins de 25 ans	23,8	26,1	46,9	29,5	25,3	27,6	52,4	32,1	27,0	32,9	50,3	31,1
25 à 49 ans	64,4	63,4	46,0	60,4	60,4	59,3	39,8	55,5	60,9	60,2	42,1	57,4
50 à 59 ans	8,2	7,6	5,3	7,5	10,2	9,6	5,9	9,6	8,8	6,1	5,7	8,8
60 ans et plus	3,6	2,9	1,9	2,6	4,0	3,5	1,9	2,9	3,3	0,7	1,9	2,8
<i>dont:</i>												
Fins de contrat à durée déterminée												
moins de 25 ans	31,6	31,7	58,6	36,0	36,6	36,9	64,3	42,3	34,9	35,1	62,4	40,1
25 à 49 ans	62,0	62,2	37,9	58,0	58,5	58,0	33,0	53,2	59,7	59,5	34,7	54,9
50 à 59 ans	5,5	5,3	3,2	5,3	4,3	4,4	2,4	3,9	4,7	4,7	2,7	4,4
60 ans et plus	0,9	0,8	0,4	0,7	0,6	0,7	0,3	0,6	0,7	0,7	0,3	0,6
Démissions												
moins de 25 ans	23,7	27,6	33,4	29,3	22,7	25,7	34,4	28,0	23,2	33,7	33,9	28,6
25 à 49 ans	70,9	67,6	61,7	65,7	71,4	68,7	61,1	66,6	71,1	61,9	61,4	66,2
50 à 59 ans	4,9	4,3	4,4	4,4	5,3	4,9	4,0	4,8	5,1	4,2	4,2	4,6
60 ans et plus	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,5	0,6	0,6	0,2	0,5	0,6
Licenciements économiques												
moins de 25 ans	5,5	5,6	6,2	5,7	3,0	4,2	3,5	4,2	4,3	4,9	4,8	4,9
25 à 49 ans	75,4	74,2	75,5	78,0	65,2	65,3	67,1	62,4	70,3	69,8	71,2	70,0
50 à 59 ans	16,4	18,8	17,4	15,1	28,8	28,7	27,6	32,0	23,1	23,8	22,6	23,8
60 ans et plus	1,7	1,4	0,9	1,2	3,0	1,8	1,8	1,5	2,3	1,6	1,4	1,3

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

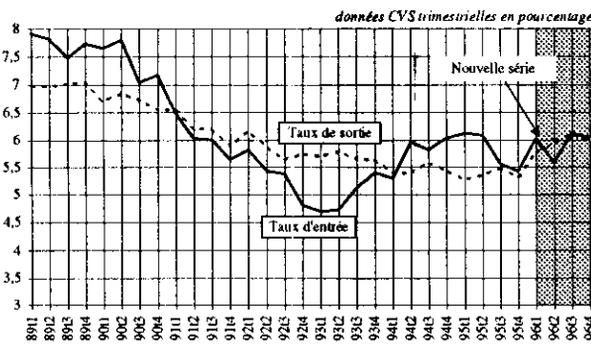
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans l'ensemble des établissements de 10 à 49 salariés**



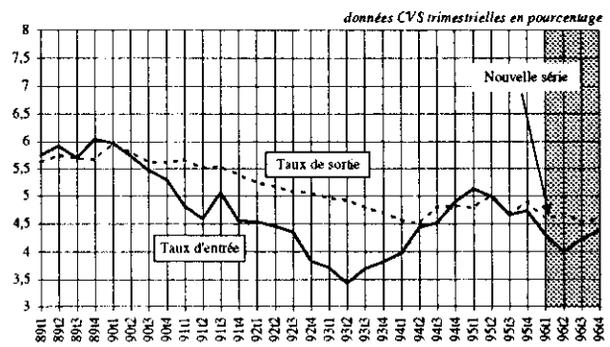
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans l'ensemble des établissements de 50 salariés ou plus**



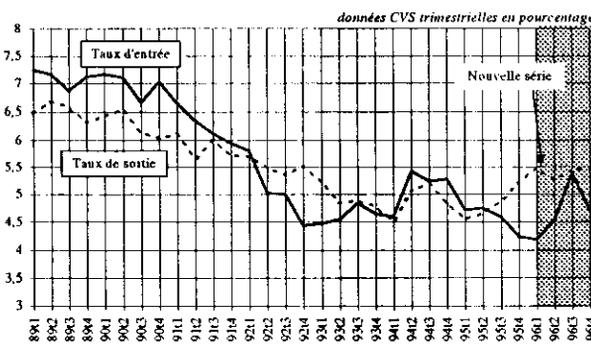
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés
de l'industrie**



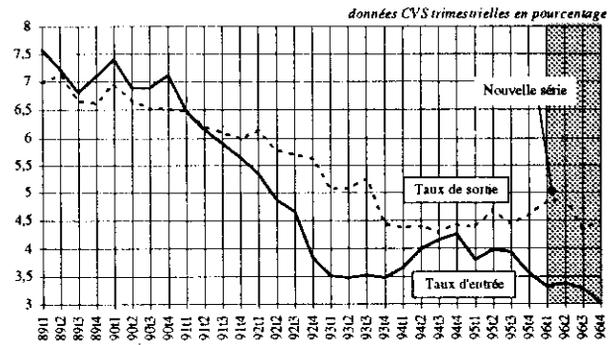
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus
de l'industrie**



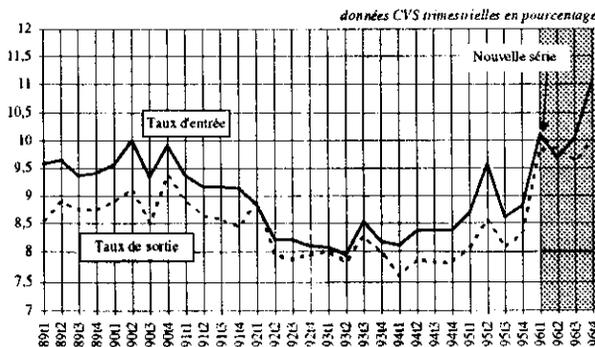
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés
de la construction**



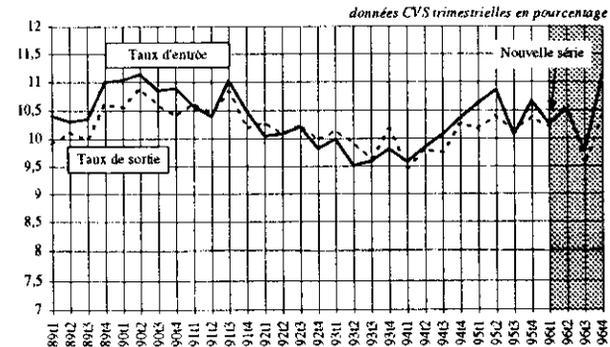
**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus
de la construction**



**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés
du tertiaire**



**Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus
du tertiaire**



Source : MES-DARES, DMMO/EMMO

réitérer leur recherche d'emploi. Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de ce phénomène. La part des jeunes dans les embauches sur CDI, de l'ordre d'un tiers sur le second semestre, ne chute guère en dessous d'un quart au premier. Certes, les moins de 25 ans sont nombreux à connaître de multiples occurrences de CDD durant leur parcours d'insertion, mais les salariés

plus âgés se trouvent eux aussi soumis au risque de devoir franchir une étape de précarité après une perte d'emploi.

La saisonnalité de la répartition selon l'âge des embauches sur CDI n'est pas très accusée. La saisonnalité de leur répartition selon la catégorie socioprofessionnelle l'est moins encore. La part des employés semble un peu plus élevée en fin

d'année, mais cela peut résulter de la reprise des recrutements plus précoce dans le tertiaire. Pour ce qui concerne les embauches sur CDD, le troisième trimestre enregistre une proportion bien plus importante d'ouvriers non qualifiés.

*Nadine BARTHÉLEMY,
Olivier VAZEILLE (DARES)*

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés et plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

-La Déclaration mensuelle de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent;

-l'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge par un sondage au quart (étendu à la moitié dans certaines régions) les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis 1996, la liste des établissements à interroger est tirée d'OCEDAR, outil de coordination des enquêtes de la DARES, étroitement lié au répertoire SIRENE de l'INSEE. Ce nouvel outil remplace FEE, fichier des entreprises et des établissements, propre au Ministère du travail. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis le premier trimestre 1996, les fichiers issus des deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs.

La DARES publie désormais des résultats fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus. Par rapport aux anciennes séries DMMO et EMMO, la série sur les établissements de 50 salariés ou plus et celle qui concerne les établissements de 10 à 49 salariés présentent des ruptures dues aux modifications d'ordre technique apportées au dispositif de suivi :

-*Pour les établissements de 50 salariés et plus (DMMO)*, le changement est la conséquence de l'introduction de coefficients de redressement des non-réponses.

Les exploitations trimestrielles opérées jusqu'à présent à partir des DMMO ne retenaient que les établissements qui avaient répondu de façon cohérente aux trois mois du trimestre, sans effectuer de redressement. Dans le nouveau dispositif, les non-répondants partiels (ceux qui ont répondu à un ou deux mois dans le trimestre) sont conservés et leurs données pour les mois manquants estimées. De plus, des coefficients de redressement par strate (naf16*région) sont utilisés pour tenir compte des établissements n'ayant envoyé aucune déclaration dans le trimestre. En effet, si la déclaration mensuelle est en principe obligatoire pour tous les établissements, le taux de réponse exploitable varie selon les régions et les activités.

Cette méthode a l'avantage de prendre en compte l'ensemble des réponses aux DMMO, et de rendre aux régions et aux activités leur poids véritable dans les résultats. Elle met notamment un terme à la sous-représentativité chronique du secteur des services et de la région Ile-de-France, pour lesquels les taux de réponse sont traditionnellement inférieurs au taux moyen.

-*Pour les établissements de 10 à 49 salariés (EMMO)*, les non-réponses étaient déjà redressées dans l'ancien système. La rupture résulte en premier lieu du gain de qualité très important réalisé sur la base de sondage, l'ancien fichier FEE devenant notoirement incomplet sur les établissements de 10 à 19 salariés. En second lieu, le nouveau questionnaire EMMO fait apparaître clairement les contrats aidés dans les différents types de contrats à déclarer. Cette précision permet aux établissements interrogés de ne pas omettre certains de ces contrats dans leur déclaration. Ce changement explique le brutal accroissement du nombre de contrats déclarés au premier trimestre 1996 par rapport au niveau de 1995.

Ces ruptures de série compromettent les comparaisons avec les données antérieures à 1996, mais aussi l'établissement des données corrigées des variations saisonnières. Pour calculer les données CVS de 1996, on a appliqué aux données brutes des coefficients calculés par la moyenne des coefficients de correction des variations saisonnières des années 1988 à 1995. Cette méthode peut présenter un biais puisqu'elle se fonde sur l'hypothèse que les phénomènes saisonniers sont bien perçus de la même manière dans l'ancien et le nouveau dispositif.

Tableau 3
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure par CSP des entrants et des sortants en 1996
Données brutes

En pourcentage

	Établis. de 10 à 49 salariés				Établis. de 50 salariés et plus				Ensemble des établissements			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble des entrées												
Cadres.....	8,5	6,1	4,4	6,5	10,5	7,8	6,3	8,9	9,7	7,1	5,5	7,9
Professions intermédiaires.....	19,6	15,5	17,5	19,1	16,5	13,3	11,2	15,3	17,8	14,2	13,7	16,9
Employés.....	36,7	41,6	38,6	40,8	36,2	38,8	40,7	43,0	36,4	40,0	39,9	42,1
Ouvriers qualifiés.....	20,2	21,1	16,8	16,5	12,9	13,5	11,1	11,1	15,9	16,6	13,4	13,4
Ouvriers non qualifiés.....	14,7	15,4	22,6	16,8	23,8	26,5	30,7	21,7	20,0	22,0	27,4	19,7
<i>dont:</i>												
Contrats à durée déterminée												
Cadres.....	6,2	4,5	2,6	5,3	4,7	3,6	2,6	4,6	5,3	4,0	2,6	4,9
Professions intermédiaires.....	17,3	13,4	15,4	17,2	13,4	10,3	8,1	12,4	15,0	11,5	11,0	14,3
Employés.....	39,6	43,0	40,2	41,6	42,3	42,7	44,0	47,3	41,2	42,8	42,5	45,0
Ouvriers qualifiés.....	19,4	20,8	15,7	15,9	12,0	13,0	10,7	11,0	15,0	16,1	12,6	12,9
Ouvriers non qualifiés.....	17,4	18,2	26,1	20,0	27,7	30,3	34,6	24,7	23,6	25,5	31,2	22,8
Contrats à durée indéterminée												
Cadres.....	11,3	9,3	9,8	9,2	18,1	16,5	18,8	16,9	14,9	13,0	14,4	13,3
Professions intermédiaires.....	23,3	20,5	22,2	23,4	21,0	20,5	21,3	21,5	22,1	20,5	21,7	22,4
Employés.....	32,5	37,7	35,2	39,0	27,2	31,3	30,8	35,0	29,7	34,4	32,9	36,9
Ouvriers qualifiés.....	22,1	22,7	21,7	18,4	14,8	14,5	13,7	12,2	18,2	18,4	17,5	15,1
Ouvriers non qualifiés.....	10,3	9,5	10,7	9,6	18,7	17,0	15,1	14,2	14,8	13,4	13,0	12,0
Ensemble des sorties												
Cadres.....	8,5	7,8	4,7	7,0	10,7	9,4	6,0	8,8	9,8	8,7	5,5	8,1
Professions intermédiaires.....	18,8	18,3	17,5	17,3	17,0	16,4	11,3	15,0	17,7	17,2	13,8	15,9
Employés.....	35,7	39,0	39,3	37,0	36,2	36,2	41,2	37,5	36,0	37,3	40,4	37,3
Ouvriers qualifiés.....	22,2	21,0	17,1	19,6	14,0	15,0	12,1	13,7	17,3	17,5	14,1	16,1
Ouvriers non qualifiés.....	14,2	13,4	21,0	18,6	21,9	22,8	29,4	24,8	18,8	19,0	26,0	22,3
<i>dont:</i>												
Fins de contrat à durée déterminée												
Cadres.....	7,5	7,5	2,6	5,5	4,8	4,9	2,3	4,4	5,8	5,8	2,4	4,8
Professions intermédiaires.....	17,3	18,7	16,0	13,8	12,9	13,4	7,8	11,1	14,5	15,4	10,8	12,1
Employés.....	41,6	43,2	42,5	40,6	46,4	43,9	46,3	44,1	44,7	43,6	44,9	42,8
Ouvriers qualifiés.....	16,8	15,4	14,4	16,4	9,9	11,5	10,3	11,3	12,4	12,9	11,8	13,2
Ouvriers non qualifiés.....	16,8	15,2	24,5	23,7	26,0	26,4	33,3	29,0	22,7	22,2	30,1	27,0
Démissions												
Cadres.....	7,0	5,7	6,6	6,8	12,3	10,9	10,8	12,1	9,5	8,2	8,7	9,5
Professions intermédiaires.....	19,0	16,3	17,3	19,5	19,6	18,9	17,8	19,5	19,3	17,7	17,6	19,5
Employés.....	35,2	40,3	38,1	37,3	33,3	34,4	36,3	35,3	34,3	36,9	37,2	36,3
Ouvriers qualifiés.....	25,6	24,7	21,7	22,4	13,8	14,9	12,1	12,6	20,0	20,3	17,1	17,5
Ouvriers non qualifiés.....	12,7	12,5	15,8	13,3	20,7	20,8	22,8	20,3	16,5	16,6	19,2	16,8
Licenciements économiques												
Cadres.....	11,4	10,0	10,4	8,6	16,1	13,9	15,6	13,5	13,5	11,9	12,9	11,0
Professions intermédiaires.....	17,3	18,0	21,7	19,0	20,6	19,0	21,4	20,2	18,5	18,5	21,5	19,6
Employés.....	22,9	23,6	25,2	24,4	18,0	16,9	17,6	18,1	20,6	20,4	21,5	21,4
Ouvriers qualifiés.....	34,7	35,3	28,9	33,0	27,7	31,5	28,3	29,7	31,5	33,5	28,6	31,4
Ouvriers non qualifiés.....	13,3	12,7	13,4	14,6	17,4	18,6	16,9	18,3	15,2	15,6	15,1	16,4

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.
 Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquetistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcaré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1554